



Communiqué de presse
Paris, le 21 mars 2019

Cityscoot salue les annonces de régulation de la voie publique de la Mairie de Paris

« Nous saluons la décision de la Mairie de Paris de mettre en place de nouvelles règles de régulation au service de l'intérêt général. Au-delà de la redevance, nous nous réjouissons de la volonté de la mairie de prendre en compte la durée de vie des véhicules. Cityscoot exploite 24h/24 ses scooters électriques, pendant plusieurs années afin de limiter l'impact environnemental des véhicules. » déclare **Bertrand Fleurose, Président et Fondateur de Cityscoot.**

Par ailleurs, Cityscoot rappelle l'ensemble des règles auxquelles l'entreprise se conforme depuis juin 2016 pour la sécurité de ses utilisateurs mais aussi pour limiter son impact sur l'espace public :

- Des scooters homologués, immatriculés, soumis à des règles claires de circulation, de stationnement, d'assurances et d'équipement associé (casque...)
- Une sensibilisation de ses utilisateurs et une refacturation des contraventions éventuelles de ces derniers
- Des utilisateurs couverts par l'assurance Tous Risques souscrite par Cityscoot (inclus dans le prix de la location)
- Une formation gratuite à la conduite pour tous les nouveaux inscrits qui le souhaitent
- Un accès au service limité aux personnes majeures (vérification d'identité à l'appui)
- 200 employés en CDI chargés de recharger, réparer et réguler la présence des scooters Cityscoot dans la ville
- Une flotte de 30 camionnettes exclusivement électriques, pour acheminer les batteries

A propos de Cityscoot

Société privée créée en mars 2014, Cityscoot a récemment conclu une nouvelle opération de financement de 40M€, après avoir obtenu 15M€ au cours de l'été 2016. Le Groupe RATP et InVenture Partners se sont associés aux actionnaires historiques de Cityscoot (parmi lesquels la Caisse des Dépôts) et au partenaire stratégique LeasePlan pour financer l'ouverture du service dans de nouvelles villes et amener la flotte globale à 6 000 scooters début 2019 (Paris, Nice et Milan).

Avec 250 salariés en France (recrutés en CDI), Cityscoot est aujourd'hui l'une des startups françaises les plus créatrices d'emplois. L'ensemble de la chaîne technologique nécessaire au fonctionnement du service est la propriété de Cityscoot. Les scooters, les batteries principales et leurs prolongateurs d'autonomie sont fabriqués en Europe (respectivement en Pologne, Allemagne et France).

Cityscoot est membre de l'AVEM, de l'AVERE et du Pôle de compétitivité MOV'EO

<http://www.cityscoot.eu/paris/>

Contacts presse

Yohan BISSON – 01 55 74 84 99 / 06 62 29 55 73

Cityscoot@rumeurpublique.fr